

À la une : Interview de Frédéric LAVENIR

Monsieur Frédéric LAVENIR, vous êtes le directeur général de CNP Assurances, membre fondateur de l'INPC. Pouvez-vous nous présenter CNP Assurances ?

CNP Assurances assure depuis 160 ans au sein du Groupe Caisse des Dépôts la protection des personnes contre les aléas de la vie. Présent en Europe et en Amérique latine en particulier au Brésil, le groupe CNP Assurances est le 1^{er} assureur de personnes en France. Nous concevons et gérons des solutions d'assurance en épargne, retraite et protection (prévoyance, santé et couverture de prêts) distribuées par nos réseaux partenaires. Nous proposons également des contrats groupe sur mesure en prévoyance et retraite pour les collectivités locales, les entreprises et les mutuelles.

L'implication de CNP Assurances dans l'INPC n'est pas nouvelle puisque nous avons été à l'origine de sa création ! Elle marque notre volonté de favoriser le dialogue social ainsi que l'échange et la réflexion libre sur les questions relatives à la santé et à la retraite des Français.

Le paysage de la retraite collective supplémentaire fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. Pouvez-vous nous présenter les principaux axes et enjeux des projets en cours ?

Les normes connues sous le nom de «Solvency 2» contraignent les opérateurs d'assurances (Institutions paritaires, mutuelles et assureurs) à constituer des réserves prudentielles en regard de leur activité. Ces normes sont mal adaptées aux activités de retraite, par nature à horizon très long. C'est dans ce contexte que la profession a engagé un dialogue avec les pouvoirs publics afin que soit adaptée la réglementation des contrats collectifs exclusivement dédiés à la retraite afin de favoriser la constitution d'une épargne longue à même de contribuer à la préservation du pouvoir d'achat des futurs retraités. CNP Assurances est notamment très favorable à la transposition en droit français de la directive européenne sur les Institutions de Retraites Professionnelles qui répond bien à cet objectif tout en garantissant une protection adéquate aux bénéficiaires des dispositifs de retraite complémentaire et supplémentaire.

Dans ce nouveau contexte, comment CNP Assurances peut-elle contribuer à conforter le revenu des retraités de demain, salariés d'aujourd'hui ?

La question de la couverture des besoins de retraite des Français est devenue une préoccupation majeure de nos concitoyens. Or notre système est confronté à des défis qui lui étaient alors inconnus et auxquels il peine à faire face. Ils sont au moins au nombre de trois.

En tout premier lieu, l'évolution démographique a conduit à une augmentation de l'espérance de vie sans précédent. La chute de la mortalité humaine depuis 1900 est la plus importante jamais

observée. L'espérance de vie en France est passée de 45 ans en 1900, à 81,7 ans en 2012. La progression a été tellement spectaculaire que l'Institut national des études démographiques (INED) s'interroge : « Peut-on espérer continuer sur cette voie encore longtemps ? ». Ce recul de l'âge du décès, au demeurant très positif, pose le double défi du coût de la médecine pour une population vieillissante et de la prise en charge du risque de perte d'autonomie, dans des proportions jusqu'alors inédites.

Ensuite, le fonctionnement actuel à la fois segmenté et annualisé de la sécurité sociale ne permet pas d'avoir une vision globale des besoins de la personne aux différents âges de la vie. Il s'agit d'entrer dans une vision holistique du risque.

Enfin, la montée en puissance de la digitalisation à laquelle nous assistons a des conséquences sur la structure de l'emploi (développement du travail indépendant, multiplicité d'employeurs, etc..) que nos systèmes de protection sociale et de retraite devront prendre en compte. Mais elle conduira également à des services nouveaux tant dans leur nature que dans la manière de les offrir. Ils seront à la fois plus faciles d'accès, par un plus grand nombre de personnes et surtout bien plus interactifs et modulables.

Ma conviction est que le seul chemin pour avancer est de libérer la capacité d'innovation des acteurs. L'enjeu est de faire évoluer le modèle actuel qui se caractérise par une complexité dont même les experts sont parfois incapables d'explorer toutes les subtilités ainsi que par un fonctionnement en silos. Nous apprenons, dans la 9^{ème} enquête mondiale de la banque HSBC sur l'avenir des retraites, que 44 % de nos compatriotes anticipent une dégradation de leur santé à la retraite et que 76 % ignorent quel montant d'épargne serait nécessaire pour pouvoir, le moment venu, financer leurs soins de santé. C'est pourquoi les opportunités techniques étudiées par les pouvoirs publics visant à faciliter la constitution d'une épargne longue en prévision de la retraite vont dans le bon sens. Aux acteurs du domaine, et nous avons à CNP Assurances l'ambition d'en être pleinement partie prenante, de proposer des solutions qui répondent à des problématiques plurielles, comme par exemple, une épargne dédiée à la santé lors de la retraite, ou des services favorisant la prévention.

C'est pour que cette ambition devienne réalité que nous constituons avec AG2R La Mondiale, Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, deuxième acteur de la retraite supplémentaire en France et premier opérateur de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO, une société commune. La combinaison de nos expertises, de nos ressources techniques et nos positions d'acteurs historiques sur le marché de l'épargne retraite entreprise vont nous permettre d'offrir aux entreprises et à leurs salariés les meilleurs produits et services leur permettant de sécuriser leurs revenus, de préserver leur patrimoine et d'avoir accès à des soins de qualité après leur vie active.